



PRÉFET DE L'ESSONNE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Pôle du foncier agricole

Affaire suivie par : Arnaud SCHLOSSER  
Tél. : 01.60.76.33.63  
Mél : [arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr](mailto:arnaud.schlosser@essonne.gouv.fr)

## Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Séance du 06 septembre 2019

### Avis sur la carte communale d'Arrancourt

La commune d'Arrancourt présente devant la CDPENAF, pour avis, son projet de carte communale.

Après délibération et votes exprimés sur le projet présenté, par

- 6 voix pour,
- 3 voix contre,

la CDPENAF émet les avis suivants :

*Remarque sur le déroulé de la séance : par protestation contre les implications de la loi Egalim en matière de bandes non traitables à proximité des zones habitées, la profession agricole se prononce contre tout projet consommant des espaces agricoles.*

**Avis sur la carte communale au regard de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers**  
(L.163-4 du code de l'urbanisme)

La CDPENAF émet un **avis favorable**, sur le projet de carte communale présenté, avec la **remarque** suivante :

La commission relève que le liseré vert figurant sur le règlement graphique ne correspond pas à l'aplat vert figurant dans la légende du document. Il conviendrait de faire coïncider les deux de manière à éviter toute ambiguïté.

À Évry, le **27 SEP. 2019**  
Le président de la CDPENAF,

Philippe ROGIER

Cet avis de la CDPENAF est publié sur le site des services de l'État en Essonne :  
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-foret/Agriculture/CDPENAF-Preserver-les-espaces-agricole-forestier-ou-naturel>